



SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée à l'effet que le conseil municipal étudiera, lors de son assemblée du **lundi 3 février 2025 à 19 h 30**, au sous-sol de l'église située au 1510, route 222 à Saint-Denis-de-Brompton, une demande de dérogation mineure.

- La demande concerne l'immeuble constitué du lot 6 401 042, situé au 977 rue des Platanes, dans la zone AFR-3.

La demande consiste à permettre des travaux de remblai d'une hauteur de 4 mètres alors que l'article 71.1 du *Règlement n° 474 de zonage* édicte que la hauteur maximale de travaux de remblai ne peut excéder 1,5 mètre. Cette demande a pour effet de permettre la construction d'un mur coupe-son d'une hauteur de 4 mètres, d'une largeur de 10 mètres et d'une longueur de 100 mètres implanté en cour arrière à une distance de 4.57 mètres de limite de propriété avec le lot 5 799 137.

Toute personne désirant des informations sur ce dossier peut communiquer avec le service d'urbanisme par courriel à l'adresse urbanisme@sddb.ca. Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de l'assemblée du lundi 3 février 2025 à 19 h 30.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 14 JANVIER 2025**

Me Valérie Manseau
Greffière et greffière-trésorière adjointe